

[Texte]

There is no conclusive evidence at this point, on a sectoral basis or on any other, that there is substantial employment potential not now being tapped through the husbandry of overtime or part-time. Perhaps next year there will be further results.

The Chairman: I will be at it again. Mr. Chairman, a final question.

Mr. Dubois: Are you calling yourself Mr. Chairman, Mr. Chairman.

The Chairman: Yes, I am calling myself. I am not here just to be a referee. I wait until the end though.

On April 18, the Board of Internal Economy decided to appeal a decision of the Canadian Labour Relations Board with respect to the collective bargaining for members of the House of Commons. I know you are not a member of the Board, but you are the Minister of Labour and you have a lot of expertise in your department. Were you asked for advice before that decision was taken on that appeal?

Mr. Ouellet: I have to say no. This appeal took me by surprise. As you know, I made a speech in the House of Commons indicating clearly my view on the subject. I have to accept the decisions and will probably have to wait and see what the court will decide now. But I think the members of this committee should explain their reason for appealing. It is up to them to inform you and I of their reasons.

• 1240

The Chairman: Thank you. I am pleased to have that answer. I am pleased in one sense and not pleased in another sense.

Mr. Minister, thank you for coming today. Now, it may be that, because there are lots more detailed questions with respect to the estimates which they may want to ask, the committee may want to have your officials back, even though you may not be able to come. For example, they may want to put questions to the Labour Relations Board, to the health and safety people and your deputy minister. So before the end of the time for estimates, we may wish to arrange another meeting with your officials.

Mr. Ouellet: That is all right. If I can come, I will; if not, I am sure officials, whether of the department or the

Conseil canadien des relations du travail ou du Centre canadien d'hygiène et de santé au travail se feront un plaisir de venir à nouveau devant le Comité.

The Chairman: Thank you.

Mr. Chairman, you and your officials are dismissed. I had asked the members of the committee to stay a minute to give me some counsel on a few questions.

[Traduction]

évidemment la façon dont elles perçoivent les perspectives possibles.

Pour l'instant, rien ne prouve de façon concluante, d'un point de vue sectoriel ou autre, que la gestion des heures supplémentaires ou du travail à mi-temps puisse représenter des possibilités d'emplois nouveaux significatives. Peut-être aurons-nous d'autres résultats l'an prochain.

Le président: Je vous reposerai la question à ce moment-là. Monsieur le président, j'aimerais poser une dernière question.

M. Dubois: Vous appelez-vous vous-même monsieur le président, monsieur le président?

Le président: Effectivement, je me parle à moi-même. Je ne suis pas simplement ici pour jouer un rôle d'arbitre. Vous remarquerez néanmoins que j'attends la fin.

Le 18 avril, le Conseil de régie interne avait décidé d'interjeter appel d'une décision du Conseil canadien des relations de travail portant sur le droit à la négociation collective pour les employés de la Chambre des communes. Je sais que vous ne faites pas partie du Comité de régie interne mais vous êtes ministre du Travail et vous comptez énormément d'experts parmi vos collaborateurs. Vous a-t-on demandé conseil avant de décider d'interjeter appel?

M. Ouellet: Je dois vous répondre par la négative et cet appel m'a tout à fait pris par surprise. Comme vous le savez, dans un discours à la Chambre des communes j'avais clairement indiqué mon opinion à ce sujet. Je dois toutefois accepter les décisions et je vais maintenant devoir attendre le verdict du tribunal mais je crois que les membres du Comité devraient expliquer pourquoi ils ont fait appel car il leur incombe de vous dire, à vous comme à moi, pourquoi ils ont agi ainsi.

Le président: Merci. C'est une bonne nouvelle dans un sens mais pas si bonne dans un autre.

Je vous remercie, monsieur le ministre, d'avoir accepté de venir aujourd'hui. Même si vous n'êtes pas libre de revenir à nouveau, il se peut que nous invitions vos adjoints à revenir car les membres du Comité voudront sans doute leur poser des questions bien plus détaillées concernant le budget. On va sans doute vouloir questionner les représentants du Conseil canadien des relations du travail et du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, ainsi que le sous-ministre. Il se peut donc que vos officiels soient convoqués à nouveau pour une réunion avant la fin de l'étude du budget.

M. Ouellet: C'est parfait. Je viendrai moi-même dans toute la mesure du possible. Sinon, ce sont les officiels qui viendront.

The officials from the Canada Labour Relations Board and from the Canadian Centre for Occupational Health and Safety will certainly appear again before the committee.

Le président: Merci.

Monsieur le ministre, vous êtes maintenant libre ainsi que vos adjoints d'ailleurs. Je demanderais aux membres du Comité de rester pour discuter de quelques questions.